

L-Luxemburgo: Elaboración de los planes generales de saneamiento de los distritos de Sousse, Madhia, Sfax, Gabès, Médenine y Gafsa (Túnez) (BEI)

2012/S 112-184794

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Tunisie - Élaboration des schémas directeurs d'assainissement dans les gouvernorats de: Sousse, Madhia, Sfax, Gabes, Medenine et Gafsa

1 Référence de la publication

[2012/S 85-139038](#) TA2010032 TN F10

2 Procédure

Restreinte

3 Programme

Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)

4 Financement

Instrument de Voisinage et de Partenariat Européen

5 Pouvoir adjudicateur

La Banque européenne d'investissement, 98-100, boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg Grand-duché du Luxembourg.

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Type de marché Forfaitaire

7. Description du marché L'objectif général de l'opération d'assistance technique est de soutenir l'ONAS pour mettre en oeuvre sa politique d'assainissement à l'échelle de six Gouvernorats et à contribuer également à l'optimisation de la programmation des futures installations et à l'optimisation du rendement des infrastructures d'assainissement en place. La finalité étant la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement unique conçu à l'échelle de chaque gouvernorat (soit 6 schémas directeurs à établir).

Les objectifs particuliers sont les suivants: Répondre aux besoins de chaque Gouvernorat en termes d'infrastructures d'assainissement jusqu'à l'horizon 2036. Préserver les milieux récepteurs environnants contre toutes pollutions d'origine hydriques, et assurer pour l'ONAS une bonne gestion des infrastructures en mutualisant les moyens que l'Office doit mettre en oeuvre pour garantir un service optimal dans les meilleures conditions techniques et économiques.

8. Nombre et intitulé des lots Non applicable

9. Budget maximal EUR 1 000 000

10. Prestations additionnelles Le pouvoir adjudicateur peut décider de façon discrétionnaire d'étendre la durée du marché et/ou son objet sous réserve de la disponibilité des fonds, jusqu'à un maximum n'excédant pas la durée et la valeur du contrat initial. Toute extension du contrat est subordonnée à une exécution satisfaisante par le contractant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

11.Éligibilité La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales (participant soit individuellement soit dans un groupement – consortium – de candidats) qui sont établies dans un État membre de l'Union européenne ou dans un pays ou territoire des régions couvertes et/ou autorisées par les bases légales spécifiques applicables au programme au titre duquel le marché est financé (voir point 30 ci-dessous). La participation est aussi ouverte aux organisations internationales. La participation des personnes physiques est directement régie par la base légale applicable au programme au titre duquel le marché est financé.

12.Candidature Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature. Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur. La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée (notamment, de la candidature de l'ensemble du consortium, dans le cas où cette personne ferait partie d'un consortium).

13.Nombre de candidatures Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.

14.Interdiction des alliances entre des candidats retenus sur la liste restreinte Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte. Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de la sous-traitance entre eux concernant le marché en question.

15.Situations d'exclusion Dans le formulaire de candidature, les candidats doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de candidature, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE.

16.Possibilités de sous-traitance La sous-traitance n'est pas autorisée.

17.Nombre de candidats invités à soumissionner Sur base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à remettre une offre détaillée pour ce marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant les critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur peut inviter les candidats qui satisfont aux critères à soumissionner.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

18.Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner Août 2012

19. **Date prévue de commencement du marché** Novembre 2012

20. **Durée d'exécution initiale du marché et prorogation éventuelle** La durée d'exécution initiale du marché sera de 26 mois. Cette durée peut être étendue, avec l'accord préalable de l'Autorité Contractante Voir aussi point 10 ci-dessus.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. **Critères de sélection** Les critères de sélection suivants s'appliquent aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble:

1) Capacité économique et financière du candidat Si le candidat est une entité publique, les informations identiques sont demandées.

Entités juridiques a) Le chiffre d'affaires annuel (si le candidat est une société individuelle) ou le chiffre d'affaires annuel moyen (si le candidat est un consortium) du candidat doit être au moins de EUR 2 000 000 pour chacune des trois dernières années (2009, 2010 et 2011) pour lesquelles l'exercice est clos. Note à l'attention des candidats: N'oubliez pas d'inclure l'année effective pour laquelle les données sont fournies dans le formulaire de soumission.

b) la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et/ou de fin d'exercice pour chacun des trois derniers exercices fiscaux clos soient excédentaires.

Note à l'attention des candidats: N'oubliez pas de préciser, dans le formulaire de soumission de quelles années fiscales il est question

2) Capacité professionnelle du candidat [à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de candidature]

Entités juridiques a) Le nombre de personnel permanent du candidat (compagnie individuelle ou consortium dans son ensemble) qui travaille actuellement dans les domaines liés au marché (tels que décrits au point 7- Description du marché ci-dessus) doit être d'au moins 10 personnes pour chacune des trois dernières années (2009, 2010 et 2011). Note à l'attention des candidats: N'oubliez pas d'inclure la date effective à laquelle la donnée est fournie dans le formulaire de soumission

b) Au moins 50 % des employés du candidat sont permanents, pour chacune des trois dernières années (2009-2010-2011). Note à l'attention des candidats: N'oubliez pas d'inclure la date effective à laquelle la donnée est fournie dans le formulaire de soumission

3) Capacité technique du candidat [à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de candidature]

Entités juridiques a) Le candidat ou le consortium doit avoir une expérience avérée dans les domaines des études et réalisation de schéma directeur d'assainissement.

b) Le candidat (compagnie individuelle ou consortium dans son ensemble) a mis en place, pendant les 7 dernières années (de 2005 jusqu'à la date limite de réception des candidatures indiquées au point 23 ci-dessous), au moins 2 projet(s) d'une valeur minimum de EUR 1 000 000 ou équivalent, avec des activités similaires à celles décrites au point 7 - Description du marché ci-dessus, et sa participation devra être au moins de 60 % pour chacun des projets mis en référence. Note à l'attention des candidats: les projets référencés doivent avoir été commencés après l'année 2005 et terminés avant la date limite de soumission des candidatures. Lorsque les projets référencés ont été mis en oeuvre par un consortium de deux membres ou plus, qui sont à nouveau associés en consortium pour le présent appel d'offres, leurs pourcentages respectifs doivent être additionnés, de sorte que la candidature soit évaluée sur la base d'un consortium dans son ensemble.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple, la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts et faiblesses des applications de ces candidats doivent être réexaminées pour identifier les huit meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen sont les suivants: le nombre de projets donnés en référence qui répondent aux besoins du critère 3b ci-dessus ainsi qu'au budget de chaque projet

22. Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse.

CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE

23. Date limite de réception des candidatures Les candidatures doivent être reçues par l'Autorité Contractante au plus tard à 17h00 CET le 20 juillet 2012. Toute candidature reçue après la date limite sera écartée.

24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard (disponible sur le site internet de la BEI:

http://www.eib.org/projects/regions/med/instruments/technical-assistance/procurement/index.htm?la_fr), dont le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés.

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. Modalités d'envoi des candidatures Les candidatures doivent être exclusivement transmises au pouvoir adjudicateur:

— SOIT par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante: M. Stefan Kerpen, Chef d'Unité d'Assistance Technique, Banque européenne d'investissement (BEI), OPS B/DEAS/Unité

d'Assistance Technique, 100 boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg
— SOIT par porteur (notamment les services de messagerie express) déposant directement la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante: M. Stefan Kerpen, Chef d'Unité d'Assistance Technique, Banque européenne d'investissement Bank (EIB), OPS B/DEAS/Unité d'Assistance Technique, 100 boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg

Le nom de la compagnie, l'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.
Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

26.Modification ou retrait des offres Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément à la clause 25. L'enveloppe extérieure doit porter la mention "modification" ou "retrait", selon le cas.

27.Langue opérationnelle Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28.Autres renseignements N/A

29.Date de publication de la prévision de marché correspondante 03 mai 2012

30.Base juridique

Règlement CE n° 1638/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 24 octobre 2006 qui spécifie les provisions générales qui établissent un Instrument de Voisinage et de Partenariat Européen.